

COMPTE-RENDU DE LA REUNION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DE L'A.I.J.

Cette réunion dirigée par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, s'est tenue au Bureau du Secrétaire Général Vendredi le 11/01/1985.

Etaient présents : - Le Directeur Général de la Jeunesse MUNYAMBARAGA Narcisse
- Le Directeur de l'Encadrement et Formation KURAZIKUBONE J.
- Monsieur KAREKEZI Epimaque
- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel
- Monsieur MAHIMANA Alphonse
- Monsieur GISAGARA Alphonse
- Monsieur RUZAGILIZA Oscar.

ORDRE DU JOUR : - Etat d'avancement des activités de l'A.I.J.

- La possibilité de faire une réunion de concertation avec les Départements membres du C.I.C en matière d'éducation, d'emploi et de promotion des jeunes ainsi que d'autres services du secteur public et privé en vue d'élaborer une stratégie de promotion des jeunes à l'occasion de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Déroulement des travaux : A l'ouverture de la réunion le Ministre a rappelé que l'objet principal de la réunion était de voir l'état d'avancement des activités de l'A.I.J. notamment les concours, et voir dans quelle mesure l'on peut tenir une réunion de concertation avec le C.I.C et les autres services pouvant nous venir en aide à l'occasion de l'A.I.J.

Mr KURAZIKUBONE Joseph Président du Comité chargé de coordonner les activités de l'A.I.J. a pris la parole en vue d'expliquer l'état d'avancement des travaux.

Les concours: Pour les concours prévus au cours de l'A.I.J., d'abord les explications détaillées ont été données lors des tournées, ensuite le comité a élaboré les directives de ces concours et lancées après être approuvées. Les directives des concours dans le domaine culturel: chansons, folklore et littéraire ainsi que dans le domaine agro-pastoral et artisanal, sont terminées et même passées dans la chronique de la jeunesse, le Comité attend la finalisation des directives du concours sportif afin de pouvoir faire une seule lettre de transmission de ces concours dans toutes les préfectures, notons cependant que le concours musical a été déjà transmis dans les préfectures.

Après avoir brossé le tableau des activités prévues pour cette année par le Directeur, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a pris la parole pour d'abord souligner la nécessité de la réunion de concertation qui est à l'ordre du jour, ensuite, savoir quand doit sortir le Calendrier de l'A.I.J et comment le diffuser, enfin faire une programmation précise des travaux de l'A.I.J. au cours de cette année tenant compte des autres activités au cours de cette année notamment la préparation du 10e Anniversaire du M.R.N.D. le 5 Juillet 1985. Sur le point des réunions de concertation avec les autres départements membres du C.I.C. en matière d'éducation,

d'emploi et de promotion des jeunes, il a été souligné que l'on doit étendre l'invitation même aux autres départements qui ne sont pas dans ce C.I.C. mais qui, dans leurs attributions, s'occupent de façon ou d'une autre de la Jeunesse, (citons par exemple : le MININTER qui s'occupe de l'alphabétisation.

Le MINISAPASO qui s'occupe de la santé...), ainsi que d'autres services du secteur public ou privé ORINFOR, OPROVIA, Banque Populaire, B.R.D. et autres institutions de crédit ou de commercialisation des produits des Jeunes.

Cette concertation, s'avère donc nécessaire pour des raisons principales suivantes : Eviter la dispersion des efforts et rassembler les moyens matériels et humains en vue de pouvoir élaborer une politique globale en faveur de la Jeunesse laquelle politique doit définir le rôle et les responsabilités de chacun des départements intéressés, au cours de l'A.I.J et dans l'avenir.

Le Directeur Général de la Jeunesse a cité, à titre d'exemple, un simple projet de reboisement des jeunes à une certaine superficie, dans chaque commune en mémoire de l'A.I.J. Le MINAGRI peut nous aider dans ce projet, bien sûr dans la mesure où la commune pourrait disposer de ce terrain.

Un autre point positif de la réunion de prise de contact avec les autres services, et pour que notre message ait beaucoup plus de poids, il est de notre intérêt de demander à ces différents services et départements d'intéresser et de responsabiliser les agents de leur ressort oeuvrant dans les préfectures pour la préparation de l'A.I.J.

Revenant sur les concours, le Ministre a demandé que dans la lettre transmettant les directives à suivre on demande aux Préfets, de nous envoyer le programme desdits concours mais d'essayer de rapprocher, dans la mesure du possible, les dates de ces concours (folklorique agro-pastoral et artisanal) afin que les agents du Ministère puissent suivre toutes ces activités et quitter le lieu toute opération terminée et dans un temps relativement court.

On peut toute fois leur proposer une période au cours de laquelle ils peuvent préciser les dates, tenant compte bien sûr des saisons culturelles (notamment pour le concours agro-pastoral).

Toujours sur le point des concours, pour chaque concours dont les règlements ont été faits on en a aussi déterminé le temps d'exécution.

- Pour le concours musical : La première phase dite présélection, au niveau préfectoral, doit se faire en Janvier 1985 (le mois en cours) tandis que la phase finale se fera en Février 1985.
- Concours folklorique est aussi prévue au plus tard le 15 Mars 1985.
- Le concours littéraire : Tout les textes doivent être parvenus au Ministère d au plus tard le 30 mars 1985, le Ministre a cependant demandé aux membres du Comité de commencer déjà la 1e phase de l'opération pour les textes arrivés, qui est de sélectionner les textes qui remplissent les conditions (ex. nombre de pages) leur permettant de passer à la dernière phase qui est celle de lecture; aussi le Ministre a-t-il demandé de préciser nominativement les membres du jury et surtout de les contacter pour savoir leurs disponibilités.

Pour le calendrier imprimé à l'occasion de l'A.I.J. il a été décidé qu'après sa sortie il sera vendu à un prix de 30FRW; le pièce, son objet principal est plutôt la sensibilisation que les bénéfices.

- Les concours agro-pastoral et artisanal : Pour ces concours comme c'est d'ailleurs prévu dans le programme indicatif de l'A.I.J; l'on choisira 6 G.S.E dans chaque catégories (agricole, élevage, artisanal) au niveau communal, tandis que au niveau préfectoral l'on prendra les 3 premiers qui recevront des prix lesquels prix avaient été provisoirement arrêtés respectivement à 12.000 FRW, 6000 FRW et 4000FRW pour les 3 premiers G.S.E dans chaque catégories, la réunion du 11/1/1985 a réduit ces prix des G.S.E à leur moitié, et ceci dans le cadre de l'austérité, c'est à dire; à 6.000 FRW, 3.000 FRW et 2.000 FRW.

Quant aux visites des G.S.E dans les communes, les Préfets nous préciseront leurs dates disponibles.

Le procès-verbal de ces concours, ainsi que les G.S.E gagnants, doit être parvenu au Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au plus tard le 15/6/1985.

- Concours sportif : Athlétisme : Toutes les 28 disciplines ont été maintenues (13 pour femmes et 15 pour hommes)
- Course cycliste : Le circuit emprunté KIGALI - GAKENKE a été retenu mais le Ministre a demandé qu'on exige quand même une participation des jeunes filles en limitant les hommes à un certain effectif par exemple 6 hommes sur 4 femmes au niveau préfectoral quitte à dire qu'on pourrait chercher un autre circuit à parcourir par les femmes, on s'est demandé aussi, si la finale des cyclistes doit absolument avoir lieu à KIGALI, si cela ne peut pas avoir lieu dans d'autres préfectures pour la bonne raison de sensibilisation.
Les participants ont trouvé l'idée bonne, mais dans d'autres préfectures le problème se pose surtout au niveau des infrastructures.
- Le foot-ball junior : le foot ball junior que le comité avait précédemment eu l'idée de limiter au niveau préfectoral, a été reconduit jusqu'au niveau national, il a été demandé en outre de voir dans quelle mesure il peut y avoir aussi un championnat de basket-ball et volley-ball pour les filles ainsi que le Hand-ball pour les hommes.
- Sur les prix à descerner aux lauréats dans le domaine sportif : athlétisme, et Sport d'équipe, le Ministre a informé que nous disposons déjà de 2 coupes offertes par Monsieur et Madame le Président de la République à l'occasion de l'A.I.J., pour l'athlétisme il faudra voir si on ne peut pas distribuer des médailles au cas où on en trouverait de moins cher.
- La course populaire : cette discipline a été éliminée pour la simple raison que son organisation s'avère très difficile et que les encadreurs communaux ne peuvent pas s'en sortir; cependant au jour de la célébration de l'A.I.J, les parents peuvent assister ou même participer aux manifestations folkloriques et d'animation des jeunes au niveau des Communes, où d'ailleurs les G.S.E. lauréats peuvent recevoir les prix.

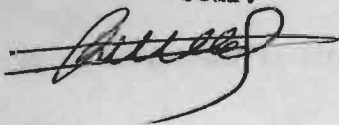
En guise de conclusion le Ministre a fait une récapitulation des différents points débattus dans la réunion, en vue de la tenir en considération, à savoir :

- Fixer le calendrier précis des travaux prévus au cours de cette année tout en tenant compte des activités politiques prévues notamment la préparation du Xème anniversaire du M.R.N.D, le 5/7/1985.
- Nécessité de la réunion de concertation avec les autres départements Ministériels ou autres services oeuvrant ou susceptibles d'oeuvrer en faveur de la jeunesse.
- Faire sortir et publier le plus vite possible le calendrier imprimé à l'occasion de l'A.I.J.
- Envoyer les télégrammes aux Préfets leur demandant les dates des concours de préselection musicale.
- Ecrire aux Préfets leur demandant de nous envoyer les programmes des concours folkloriques et agro-pastoral et artisanal et d'essayer de les rapprocher dans le temps.

La réunion a clos ses travaux à 17h58'.

Le Rapporteur :

RUZAGILIZA Oscar.-



Le Président de la réunion

Le Ministre de la Jeunesse

et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Major BEL.

